



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026, 2027 ET 2028 – PREMIER EXERCICE

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Martine pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026, a été déposé à mon bureau le 12 septembre dernier et toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 3, rue des Copains durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois, Québec
J6N 1W6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Martine, ce 15 septembre 2025

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

